



DIRECTION D'ECOLE CHECK LIST AVANT DECOLLAGE !

A quelques jours de la rentrée, revue de détail des multiples choses à faire pour préparer ce moment important. Une forme de « check-list » qui, si elle ne prétend pas à l'exhaustivité, pourra sans doute être utile aux directrices et directeurs d'école.

Avant de se lancer, (re)-lire la circulaire de rentrée. Il sera parfois utile de l'avoir en mémoire au moment de la réunion des directeurs et directrices organisée par l'IEN.



Le SNUipp-FSU a produit un document synthétique récapitulant ce qui change à cette rentrée.

Du côté des partenaires institutionnels

Prendre contact avec l'inspection de l'Éducation nationale (IEN et équipe de circonscription) :

- vérifier la date de la réunion de rentrée des directeurs de la circonscription
- effectifs carte scolaire (croiser les données école/mairie/IEN)
- point sur l'équipe enseignante (transmission des PV d'installation si de nouveaux collègues sont nommés)
- point sur les postes éventuellement non pourvus
- congés longs prévus
- Si un professeur d'école stagiaire (PES) est affecté dans l'école, demander les informations concernant sa formation

Prendre contact avec la mairie (maire, adjoint-e à l'éducation, service « affaires scolaires », services techniques...)

- pour les effectifs
- services périscolaires
- services périscolaires, notamment pour l'organisation des temps d'activités « Nouveaux rythmes ». Préciser les modalités d'organisation de ces temps notamment si un changement d'organisation se fait à cette rentrée : inscription des élèves, personnels, gestion des élèves concernés après le temps scolaires, quelle organisation quand un des animateurs de ce temps est absent, utilisation partagée des locaux etc...
- budgets et commandes
- demandes de travaux de dernière minute, mise en sécurité...



Il est toujours utile, si les opérations de carte scolaire ne sont pas stabilisées, de transmettre les derniers chiffres des effectifs à la section départementale du SNUipp. Contacter également les élus du personnel du SNUipp-FSU pour toute question concernant les affectations (Postes vacants par exemple.)

Du côté des familles

- Préparer une note de rentrée pour tous les parents : rappel de l'emploi du temps hebdomadaire (« nouveaux rythmes »), règles de vie essentielles, calendrier des vacances, assurances, autorisations diverses (sortie, droit à l'image...)
- Prévoir les fiches de renseignements à remplir par les parents, les assurances scolaires, les inscriptions aux études surveillées, les différents dispositifs destinés aux élèves à besoins spécifiques: P.A.I, P.A.P, PPS...
- Pour les PAI ou PAP, le plus pertinent est d'adresser un mot à chaque famille de l'école qui ainsi peuvent se faire connaître.

- Prévoir les fiches de renseignements à remplir par les parents, les assurances scolaires, les P.A.I., les inscriptions aux études surveillées. Pour ne passer à côté d'aucun P.A.I., le plus pertinent est d'adresser un mot à chaque famille de l'école.
- Arrêter la date de la réunion de rentrée des parents d'élèves (réunion à programmer dans les quinze jours si possible.)
- Rencontrer les représentants des parents et profiter de cette rencontre pour arrêter le calendrier des élections des représentants des parents d'élèves.
- Recevoir chaque famille dont l'enfant relève de la MDPH.
- Afficher les listes d'élèves par classe

Du côté de l'équipe pédagogique

Fonctionnement de l'école

L'organisation matérielle de l'école, les calendriers, l'information, les projets, se doivent d'être mutualisés, portés à la connaissance de l'ensemble de l'équipe enseignante et discutés collectivement quand c'est nécessaire. La transparence au sein de l'équipe est déterminante dans une école.

Réunir un premier conseil des maîtres

Il sera l'occasion :

- d'arrêter définitivement la structure de l'école en fonction des effectifs
- d'organiser les échanges de services (pour l'enseignement des langues vivantes notamment)
- d'organiser les services (de surveillance de récréation, répartition des services et des emplois du temps des ATSEM, des services périscolaires le cas échéant..)
- de mettre en place une organisation en cas d'absence d'enseignant : qui prévient l'inspection si le directeur ou la directrice n'est pas joignable? Qui gère la répartition des élèves? Combien d'élèves par classe en fonction des effectifs de chacune. Prévoir en début d'année des tables supplémentaires.
- de régler l'utilisation des locaux et du matériel collectif (photocopieur, salles communes, téléphone, ordinateurs, matériel audio-visuel, BCD...) des structures sportives...
- d'organiser le fonctionnement de la coopérative scolaire
- d'organiser l'emploi du temps des intervenants
- de planifier les diverses réunions de rentrée, lancer les projets pédagogiques, les éventuels projets de classes de découverte
- d'arrêter le calendrier (conseil des maîtres, de cycles, concertations, etc...) pour le trimestre
- de remettre un exemplaire du projet d'école aux nouveaux collègues
- d'organiser ou préciser la circulation de l'information sous toutes ses formes au sein de l'école, surtout pour les plus grosses d'entre elles
- de relire ensemble tous les documents remis aux parents pour validation de l'équipe et corrections éventuelles
- de prendre connaissance, en équipe, des PPRE de l'année précédente afin de les poursuivre au plus tôt, en les réajustant éventuellement, quitte à les abandonner s'ils ne s'avèrent plus nécessaires.

Ne pas oublier également

- de rencontrer les membres du RASED, là où il en reste...et de les convier au conseil des maîtres
- d'inviter au conseil des maîtres l'Employé Avenir Professeur (EAP) éventuellement déjà nommé dans l'école.

- de prendre contact avec le médecin scolaire et/ou le médecin de PMI
- de prendre contact, rencontrer les AVS, les AESH, les EVS, les intervenants extérieurs: organiser les emplois du temps avec les collègues concernés
- de mettre à jour le fichier "élèves" de l'école. Une nouvelle version devrait voir le jour durant cette année scolaire.
- de faire le point sur les fournitures, le mobilier, le matériel en général.
- de penser à faire les éventuelles commandes collectives (cahiers d'appel, cahiers de liaison avec les familles pour chaque élève, papier...)

Sécurité des locaux et des personnes :

- faire le tour des installations pour demander le cas échéant des travaux d'urgence
- revoir le PPMS, revoir les consignes de sécurité et prévoir le premier exercice incendie avec l'équipe.



- le *Kisaitou* est l'outil indispensable à la direction d'école. Il traite de l'ensemble des problématiques de l'école. Mémento administratif et réglementaire, une question se pose : on y trouve (presque toujours) la réponse ! Une nouvelle formule en ligne se prépare pour la fin de l'année 2015.
- un affichage syndical dans la salle des maîtres permet de donner des informations aux enseignants de l'école, de créer un espace collectif de discussion.

Cette première "mise en jambes" donne un avant-goût de la charge de travail attachée tout au long de l'année à la direction d'école. Une charge de travail qui n'a cessé de s'accroître, de se diversifier. Le chantier métier sur la direction d'école mené par le ministère a produit quelques petites avancées sur le temps de décharge, le déroulement de carrière, le régime indemnitaire et sur l'allègement des tâches. Mais on est loin des modifications substantielles nécessaires pour revaloriser la fonction qu'exige le SNUipp-FSU et qu'exprimait sans détour la grande enquête qu'il a menée en 2013. Le SNUipp-FSU continue donc d'agir pour améliorer concrètement la situation de tous les directrices et directeurs d'école.